

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DE TRIENT  
DU 16 JUIN 2025**

PRESIDENTE : Mme Patricia Bruchez

SECRETAIRE : M. Christian Goumand

PRESENTS : 40 personnes y compris le conseil municipal. 15 personnes se sont excusées.

La présidente débute la séance à 19h017 en souhaitant une cordiale bienvenue à chacun.

**1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 10 juin 2024**

Le PV de l'assemblée du 10 juin 2024 a été publié sur le site au moment de la convocation.

Personne n'en demande la lecture

Il est approuvé sans observation et à l'unanimité par l'assemblée.

**2. Présentation des comptes de l'exercice 2024**

Les comptes de la Commune, ainsi que le message adressé à l'assemblée primaire, ont été publiés sur le site internet de la Commune dès la convocation dans les délais légaux. Ils sont commentés par le secrétaire.

Le résumé du message est repris ci-dessous.

Avec un total de charges financières de Fr. 3'265'669.25 et un total de revenus de Fr. 5'690'928.75, le compte de résultats présente une marge d'autofinancement de Fr. 2'425'259.50

Après comptabilisation des points mentionnés ci-dessus, ainsi que des amortissements de Fr.199'080.25 et fluctuation du fonds communal, l'excédent de revenus se monte à Fr. 1'099.25.

Avec un total de dépenses de Fr. 1'189'016.55 et un total de recettes de Fr. 358'801.-, le compte d'investissements présente un résultat net de Fr. 830'215.55

La marge d'autofinancement augmentée des investissements nets, le compte de financement présente un excédent de Fr. 1'629'126.68 (en forte augmentation par rapport au budget 2024). Ceci est dû principalement à la décision de mettre fin aux litiges sur les redevances avec les CFF et le canton et le versement final de Fr. 3'838'880.-

La fortune passe de Fr. 3'156'302.16 au 31.12.2024 à Fr. 3'157'401.41 au 31.12.2024.

**3. Rapport de l'organe de révision**

M. Benoit Bender, réviseur agréé de la fiduciaire Bender, donne lecture complète du rapport de vérification et dans le cadre de l'audit, relève que :

- ✚ L'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- ✚ Le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo;
- ✚ Que la Commune n'a pas d'endettement net au 31.12.2024 ;
- ✚ Que la Commune municipale est en mesure de faire face à ses engagements ;
- ✚ Que l'entretien avec le conseil communal a eu lieu.

Il propose en conclusion d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

#### 4. Approbation des comptes de l'exercice 2024

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

Il en est de même des crédits d'engagement selon le tableau présenté.

#### 5. Validation du nouveau règlement de la cellule d'intervention renforcée de la Haute Vallée du Trient et ses annexes.

Le nouveau règlement de la cellule d'intervention renforcée de la Haute Vallée du Trient et ses annexes ont été publiés sur le site internet de la Commune dès la convocation dans les délais légaux. Ils sont commentés par le conseiller en charge de ce dicastère M. Julien Gay-Crosier.

Ce règlement et ses annexes sont acceptés à l'unanimité.

#### 6. Rapport des commissions

Comme le veut la tradition, chaque conseiller présente ses dicastères et quelques thèmes ou travaux qui sont en cours de réalisation.

Valentin Rebelle

- **Action Socioculturelle de la Vallée du Trient (ASVT)** : L'ASVT a réduit son périmètre d'action pour inclure désormais les communes de Salvan, Vernayaz et Trient. Ses activités s'étendent à présent non seulement à la jeunesse, mais aussi aux aînés, favorisant ainsi les échanges intergénérationnels. Mme Amandine Meyer a pris ses fonctions d'animatrice socioculturelle en début d'année, et son dynamisme est unanimement apprécié. Un grand merci est adressé à Mme Constance Michellod pour son engagement précieux, alors qu'elle quitte la structure.
- **Écoles de l'Arpille** : Un changement de direction s'est opéré aux Écoles de l'Arpille. Suite à la nomination de M. Mathieu Moser à la tête de l'Office de l'éducation numérique, M. Mathieu Carruzzo a été désigné comme nouveau directeur par les communes membres. Le Conseil communal se réjouit de cette nouvelle collaboration et exprime sa gratitude à M. Moser pour son engagement constant envers les écoles.
- **CO Sainte-Jeanne-Antide** : Il est prévu de remettre en fonction des locaux au CO Sainte-Jeanne-Antide afin d'augmenter la capacité d'accueil des élèves. Cette solution permet d'éviter un agrandissement du collège existant, qui entraînerait des nuisances (bruit, trafic) et des difficultés de circulation pour les élèves sur le site.
-

- **Jeunesse et Labellisation** : La commune a participé au Forum du SAB à Gampel-Bratsch le 15 mars dernier. Dans le cadre du label "Commune de montagne – La jeunesse notre avenir", le dossier de renouvellement du label a été préparé en collaboration avec la Commune de Salvan et avec le soutien de Mmes Constance Michellod et Amandine Meyer, et a été reconduit avec succès.
- **Santé** : Le label "Commune en santé", obtenu en décembre 2019, a été renouvelé avec succès en début d'année. Cette reconnaissance souligne le travail accompli et constitue une motivation supplémentaire pour continuer à offrir des services favorisant le bien-être de la population.
- **Société de Développement** : La Société de Développement a été renommée Société d'Animation. Un nouveau comité a été constitué, composé de Valentin Rebelle, Marie-Hélène Tissières et Natalie Blanc.

#### Julien Gay-Crosier

- **Feu** : Un nouveau commandant a été nommé.
- **État-Major** : Une postulation est en cours.
- **Glacier** : Les travaux progressent favorablement. La dalle de la troisième coulée est posée et la démolition de la toiture est en cours.
- **Chauffage Centralisé communal** : Le raccordement entre la cure et l'école a été posé. Le départ pour la nouvelle chaufferie (de la cure vers le bâtiment communal) est également posé et en attente.
- **Constructions** : Les dossiers doivent être publiés dorénavant sur la plateforme eConstruction
- **LAT** : Le dossier sera envoyé pour avis de principe en juillet, après les dernières corrections.

#### Olivier Couach

- **Dangers Naturels** : Les travaux du rehaussement de la digue Dona Gremé devraient débiter début juillet en fonction de l'autorisation à recevoir.
- **Cours d'Eau** : Les renforcements prévus dans la zone de revitalisation du Trient sont suspendus car un machiniste travaille actuellement à Lourtier.
- **Bisse et Sentier : Avancement des Travaux**
  - o L'accord de la Confédération a été obtenu ce printemps. L'entreprise Epiney, mandatée pour le projet, est en train d'installer des tuyaux pour le bisse dans les sections situées au-dessus de la route cantonale.
  - o Les travaux sur le sentier, confiés à l'entreprise Polli, commenceront en août.
  - o La nouvelle passerelle devrait être opérationnelle dès le 15 août 2025.
- **Sentiers des Gorges Mystérieuses**
- Plusieurs interventions ont été réalisées ce printemps :
  - o Les escaliers en bois ont été remplacés par des escaliers en caillebotis.
  - o Des mains courantes ont été installées.
  - o 20 mètres de passerelle ont été remplacés.
  - o L'accès à la grotte aux "nymphes" est fermé en raison du bois pourri, qui sera remplacé par du caillebotis.
- Une enquête longue est en cours pour l'accident survenu le 13 avril dernier. Il est proposé d'indiquer un parcours alternatif via le "Trouléro" à l'aide d'un panneau.
- **Travaux Publics (TP)**
  - o L'engagement de M. Ismaël Farquet en tant qu'auxiliaire d'été est très positif, il est très bien

Christian Berguerand

- **Services techniques** : Le Pont du Praillon a été achevé par le canton, nécessitant une mise à jour des infrastructures communales.
- **PGEE – École Maison de Commune**, les conduites pour le chauffage centralisé communal sont posées en attente de raccordement. L'enrobé sera posé la semaine 28 (début juillet).
- **Places de parc** :
  - o Aménagement en grille-gazon sur la parcelle près de la cure.
  - o Aménagement avec un marquage au sol sur la place du canton au Praillon.
- **Paroisse - cimetière** :
  - o L'aménagement des grilles et des murs est prévu, si tout se passe bien, en 2025.
  - o Une réaffectation du cimetière est également à prévoir.
  - o La détérioration du bâtiment de l'église nécessite impérativement des travaux.

Patricia Bruchez

- **Nouveau Castel** : Les travaux ont enfin débuté. La première pierre a été posée le 27 mai dernier en présence de Mathias Reynard, des autorités de Martigny, des architectes, des services techniques et des membres du Conseil de Fondation.
- **Label Parc Naturel Régional** : L'Office fédéral de l'environnement a officialisé l'obtention de ce label début mai 2025, après huit années de travail. Cependant, le label "Parc candidat" devra être utilisé dans toute communication jusqu'au 31 décembre 2025. La remise officielle du label "Parc Naturel Régional" est prévue pour le 2 mai 2026. Une fête pour les citoyens des sept communes sera organisée, et des informations supplémentaires suivront.
- **LAT-RCCZ** : Aucune nouvelle information n'est disponible au-delà de celle déjà diffusée dans le bulletin info.
- **Centre Médico-Social de Martigny et Régions** : Olivier Musy a été nommé nouveau directeur général et prendra ses fonctions le 1er novembre prochain. Il succède à Martine Tristan, qui part en retraite anticipée. Olivier Musy, économiste de 52 ans et actuellement directeur d'Emera Conseil social, possède un master en économie, un brevet en assurances sociales et un diplôme de physiothérapeute.
- **Remerciements** : Un merci est adressé à l'ensemble du conseil communal et particulièrement au secrétaire pour les débuts de cette législature.

## 7. Divers

Interventions :

**M. Frédéric Hamelin**

- a exprimé de vives préoccupations concernant les animations organisées sur la place de l'école, particulièrement celles liées à l'UTMB. Il a souligné que, même si ces manifestations n'ont lieu que deux fois par an, les nuisances qu'elles engendrent sont significatives. Plusieurs citoyens ont mis en évidence le bruit important des animations et l'amplification

sonore, qui impactent malheureusement le repos des citoyens travaillant le lendemain, ainsi que la tranquillité générale de l'ensemble des riverains.

Face à ces désagréments récurrents, M. Frédéric Hamelin a demandé s'il serait possible de décentrer cette manifestation

- Il a été précisé que l'UTMB se maintiendra à son emplacement actuel cette année. Un projet de relocalisation vers la place de Planpro est cependant à l'étude. Ce transfert s'avère complexe en raison de contraintes multiples : propriété non communale des terrains, besoins en équipements (salle de repos, soins, chronométrage, suivi des coureurs), et nécessité d'adapter le plan de zones pour se conformer à la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT).
- Bien qu'un déplacement de l'UTMB à la place de Planpro ne devrait pas poser de problème majeur en soi, il a été souligné que le passage des coureurs à travers le village entraînerait inévitablement des nuisances pour une partie différente de la population.
- Il a été rappelé que l'objectif initial de l'UTMB était d'animer les villages traversés par ses ravitaillements. Cependant, compte tenu de l'ampleur actuelle de cette épreuve, cette approche n'est plus considérée comme la plus pertinente.

Fête patronale et fête nationale :

- L'opinion des citoyens concernant l'emplacement de la fête patronale est manifestement partagée. Beaucoup expriment une forte préférence pour la place de l'école, soulignant son caractère plus convivial et chaleureux. Sa situation privilégiée, dans le prolongement direct de l'église, crée une ambiance naturelle et facilite l'accès à pied, évitant ainsi le recours à la voiture.
- Cependant, il est également reconnu que la place de Planpro, dans sa configuration actuelle, présente aussi des avantages pratiques, notamment en termes de stationnement.
- Point non soulevé lors de la séance : qu'en est-il de la **Fête Nationale** ?
  - Ses besoins et l'ambiance recherchée sont-ils similaires, ou un autre lieu serait-il plus approprié pour célébrer cet événement cher à tous ?

**Mme Bernadette Lugon-Moulin**

- au sujet de la sécurité devant l'école.
  - Des moyens seront mis en place afin de ralentir les véhicules.

**M. Daniel Pignat**

- pour aborder la question de l'éclairage public. Il a fait part de rumeurs selon lesquelles l'éclairage du village serait totalement éteint durant une partie de la nuit. Soucieux de l'implication citoyenne, M. Pignat a demandé expressément que la population puisse se prononcer sur ce sujet et que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine assemblée primaire.
  - En réponse, il lui a été précisé que le projet en cours ne prévoyait pas une extinction totale de l'éclairage. Il s'agit en réalité d'un système d'abaissement dynamique, où

l'intensité lumineuse serait réduite, mais les lumières se rallumeraient automatiquement lors du passage de personnes ou de véhicules.

- Compte tenu de ces éclaircissements apportés, la proposition initiale de M. Pignat de soumettre la question à l'assemblée primaire est abandonnée.

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la séance à 20h37 en proposant de poursuivre les discussions autour du verre de l'amitié offert à la Grande Ourse.

La Présidente :

  
P. Bruchez

Le Secrétaire :

  
C. Gourmand